

Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté le règlement suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement SH-2021-493 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'agrandir la zone P-574, à même une partie de la zone P-552, et d'ajouter les dispositions particulières nécessaires à la réalisation d'un projet d'école primaire (district du Parc-de-la-Cité)	13 avril 2021 20 avril 2021

2. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 20 avril 2021.

Marie-Claude Bérubé

Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert